

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1801

22 juillet 2008

SOMMAIRE

Adon S.A.	86448	Grands Crus S.A.	86438
Al Sub Silver S.A.	86448	HARBOR Holdings S.à r.l.	86444
Alpa S.A.	86426	IMMOBILIERE 2007, société à responsabi-	
Anadolu Sàrl	86437	lité limitée	86447
Ashton Minor S.à r.l.	86435	Industrielle de Réassurance S.A.	86437
ATHOS Luxembourg S.à r.l.	86402	Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A.	
Atlas Investment Company 1 S.à r.l.	86436	86447
Avon Investments S.à r.l.	86425	Interinvest S.A.	86437
Axxor S.A.	86438	Irisbus Bénélux	86423
Baek-Immo Sicav	86446	KC Lux S.à r.l.	86441
Berlys S.à r.l.	86438	Maitland Asset Management (Luxem-	
Blue Eagle CDO I	86434	bourg) S.A.	86447
BPA Advisory Company S.A.	86425	Marine Trade S.A.	86447
BPA International Selection Fund	86424	M.D.S., Michaël DORY STATION Sàrl ...	86423
Cognos Hungary Asset Management Limi-		Monteria S.A.	86439
ted Liability Company - Luxembourg		Navilux S.A.	86439
Branch	86402	Nordic Cable Inv S.à r.l.	86442
CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A.	86425	Oriflame Cosmetics S.A.	86440
CZAM S.à r.l.	86442	Polcevera S.A.	86422
DMT Luxembourg S.à r.l.	86435	Promoinvest S.A.	86414
Elgin Credit Plus S.A.	86426	Promoinvest S.A.	86420
e-technologies SA	86438	Promoinvest S.A.	86420
Etimine S.A.	86442	Quinlan Private Shrewsbury Investments	
Europlan Leasing SPV S.A.	86424	S.A.	86440
Everest (Luxembourg) Sàrl	86423	Schmitzmiller S.A.	86423
Fi Reinsurance S.A.	86436	SFM Group International S.A.	86413
Focus Poland S.A.	86424	Skipness S.A.	86434
Global Payments Acquisition PS1 - Global		Sniktaw S.A.	86437
Payments Direct	86414	TN Espo S.A.	86421
G.O. IB - Luxembourg Three S. à r.l.	86436	UPG Holdings II	86426

Cognos Hungary Asset Management Limited Liability Company - Luxembourg Branch, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 114.148.

—
Extrait des résolutions écrites date du 20 mai 2008

Les actionnaires on décide:

- D'accepter la démission de Madame Luisa Ballester March, né le 26 Juin 1971, a Sedavi, Valencia en Espagne, demeurant au 19, Adolphe Munchen, L -2172 Luxembourg, a la fonction de gérante, pouvoir individuel, avec effet au 1^{er} Juin 2008.
- De nommer Mademoiselle Katarzyna Dyzewska, né le 9 Mars 1982 a Varsovie en Pologne, demeurant au rue du Kiem 124 B, L-8030 Strassen, Luxembourg, a la fonction de gérante, pouvoir individuel avec effet au 1^{er} Juin 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.06.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008085186/5564/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06710. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

ATHOS Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.775.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1) BRPTE, BRPTX et GRP Senc, R.C.B Number 94 552, a company with registered office in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,
- 2) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, authentication number 2053371, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,
- 3) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, authentication number 2053329, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,
- 4) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, authentication number 2053334, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,
- 5) BAUPOST VALUE PARTNERS L.P. - II, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, authentication number 0308351, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,
- 6) ATHOS GL Ltd, a limited partnership organized under the laws of the British Virgin Islands, authentication number 143082, with its registered office at Nerine Trust Company (BVI) Limited, Nerine Chambers, PO Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
- 7) ATHOS HOLDINGS LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, authentication number 6360183, with its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, in the City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,
- 8) ATHOS TE S.à r.l., R.C.B Number 136 611, a company with registered office in L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,
all eight here represented by Mr Christophe GAMMAL, economist, residing in Luxembourg,
by virtue of eight proxies given in Boston, Massachusetts, Staten Island, NY, USA, Luxembourg and Guernsey, on June 19, 20 respectively 23, 2008.

Said proxies after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their mandatory, have requested the notary to state that:

- The appearing party sub 1) is the only shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "ATHOS LUXEMBOURG S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B 115 775, with registered

office in Luxembourg, incorporated under the denomination of BRP Lux 3 S.à r.l. pursuant to a deed of Maître André SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated April 18, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1255 of June 29, 2006.

The Articles of Incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary, dated February 15, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 789 of April 1, 2008.

- The company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euro (EUR) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

- 1) Transfer of shares.
- 2) Change of the par value of the shares from EUR 1.25 to EUR 0.01 and subsequent increase of the number of shares from 10,000 to 1,250,000.
- 3) Creation of 3,500 mandatory redeemable preferred shares (MRPS) of a par value of EUR 0.01.
- 4) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 35.- to bring it from its current amount of EUR 12,500.- to EUR 12,535.- by the issue of 3,500 mandatory redeemable preferred shares (MRPS) of a par value of EUR 0.01.

- Subscription by contribution in cash.

5) Complete restatement of the Articles of Incorporation.

6) Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

Hereby BRPTE, BRPTX et GRP Senc, prenamed, transfers one thousand four hundred and twenty-seven (1,427) shares it owns in the company to BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, prenamed, for the price of one thousand seven hundred and eighty-three euro seventy-five cent (1,783.75) of which receipt is given in full.

BRPTE, BRPTX et GRP Senc, prenamed, transfers five hundred and seventy (570) shares it owns in the company to BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, prenamed, for the price of seven hundred and twelve euro fifty cent (712.50) of which receipt is given in full.

BRPTE, BRPTX et GRP Senc, prenamed, transfers three thousand five hundred and seventeen (3,517) shares it owns in the company to BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, prenamed, for the price of four thousand three hundred and ninety-six euro twenty-five cent (4,396.25) of which receipt is given in full.

BRPTE, BRPTX et GRP Senc, prenamed, transfers five hundred and seventy-eight (578) shares it owns in the company to BAUPOST VALUE PARTNERS LP-II, prenamed, for the price of seven hundred and twenty-two euro fifty cent (722.50) of which receipt is given in full.

BRPTE, BRPTX et GRP Senc, prenamed, transfers forty-four (44) shares it owns in the company to ATHOS GL Ltd, prenamed, for the price of fifty-five euro (55.-) of which receipt is given in full.

BRPTE, BRPTX et GRP Senc, prenamed, transfers fifty-six (56) shares it owns in the company to ATHOS HOLDINGS LLC, prenamed, for the price of seventy euro (70.-) of which receipt is given in full.

BRPTE, BRPTX et GRP Senc, prenamed, transfers three thousand eight hundred and eight (3,808) shares it owns in the company to ATHOS TE S.à r.l., prenamed, for the price of four thousand seven hundred and sixty euro (4,760.-) of which receipt is given in full.

These transfers have been made with the agreement of all the partners and, if necessary, accepted for the company by its managers.

Following these transfers the shares are held in the following manner:

1) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, prenamed, one thousand four hundred and twenty-seven shares	1,427
2) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, prenamed, five hundred and seventy shares	570
3) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, prenamed, three thousand five hundred and seventeen shares	3,517
4) BAUPOST VALUE PARTNERS LP-II, prenamed, five hundred and seventy-eight shares	578
5) ATHOS GL Ltd, prenamed, forty-four shares	44
6) ATHOS HOLDINGS LLC, prenamed, fifty-six shares	56
7) ATHOS TE S.à r.l., prenamed, three thousand eight hundred and eight shares	3,808
Total: ten thousand shares	<u>10,000</u>

Second resolution

The shareholders change the par value of the shares from EUR 1.25 to EUR 0.01 and subsequently increase the number of shares from 10,000 to 1,250,000.

Third resolution

The shareholders create 3,500 mandatory redeemable preferred shares (MRPS) of a par value of EUR 0.01.

Fourth resolution

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 35.- to bring it from its current amount of EUR 12,500.- to EUR 12,535.- by the issue of 3,500 mandatory redeemable preferred shares (MRPS) of a par value of EUR 0.01.

The new 3,500 mandatory redeemable preferred shares (MRPS) have been subscribed, as follows:

- 1,386 by ATHOS GL Ltd, prenamed, and
- 1,764 by ATHOS HOLDINGS LLC, prenamed.

They have been fully paid up in cash, so that the amount of thirty-five (35.-) Euro is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Fifth resolution

Following the preceding resolutions, the shareholders resolve to completely restate the Articles of Incorporation which shall henceforth have the following wording:

"Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée.

Art. 2. The Company may:

(i) carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

(ii) establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;

(iii) take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;

(iv) borrow from subsidiaries and/or affiliates and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

Art. 3. The company exists under the name of "ATHOS LUXEMBOURG S.à r.l."

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the manager(s).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period of time.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred thirty five (12,535.-) Euro (EUR), represented by one million two hundred fifty three thousand five hundred (1,253,500) shares with a par value of a hundredth of an Euro (EUR 0.01) each, divided into (i) 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) ordinary shares (the Ordinary Shares) and 3,500 (three thousand five hundred) mandatory redeemable preferred shares (the MRPS) (the MRPS and the Ordinary Shares are hereafter collectively referred to as the shares, and, the holders of the Ordinary Shares and the holders of the MRPS shall be referred to collectively as the Shareholders).

The capital may be changed at any time by decision of the Shareholders' meeting, in accordance with article 10 of these articles of association.

Art. 7. The shares are freely transferable among Shareholders. They are transferable to non-Shareholders only with the prior approval of the Shareholders representing at least three-quarters of the capital.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders. In this event, the requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), will apply, save that, in the case of a repurchase of MRPS by the Company under the terms and conditions set forth by article 189 of the Law, the redemption price per MRPS shall be equal to the aggregate of (i) the par value of the MRPS, plus (ii) the amount of the share premium (if any) attached to the MRPS, plus (iii) the Preferred Dividend attached to the MRPS that is not yet distributed.

The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 8. The Company shall have the power to redeem MRPS, at the mere option of the Company, in connection with distributions made under article 12 only, provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect.

Redemptions by the Company of MRPS shall take place by virtue of a resolution of the general meeting of the Shareholders, and the redemptions shall be made on the terms and conditions to be determined by the general meeting of the Shareholders in accordance with article 12.

In addition, the Company must redeem all the outstanding MRPS and the holders of MRPS must sell to the Company all their outstanding MRPS on 31 December 2018 for a repurchase price per MRPS equal to the aggregate of (i) the par value of the MRPS, plus (ii) the amount of the share premium (if any) attached to the MRPS, plus (iii) the Preferred Dividend attached to the MRPS that is not yet distributed, provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to that effect (the Maturity Redemption). The Maturity Redemption shall be recorded by a general meeting of the Shareholders to be held before a notary, and the MRPS so redeemed shall then be subsequently cancelled at this general meeting of the Shareholders.

In the event that the Company does not have sufficient distributable reserves and profits to make the Maturity Redemption on 31 December 2018, the Maturity Redemption shall be made as soon as the Company has the aforesaid distributable reserves and profits.

Title III.- Management

Art. 9. The Company is managed by one or more managers, either Shareholders or not, who are appointed and removed at any time "ad nutum" with or without indication of reasons by the Shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of the Shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, another manager as his proxy. Any manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Title IV.- Collective decisions of the Shareholders

Art. 10. The decisions which exceed the powers of the sole manager, or the board of managers, as applicable, shall be taken by the general meeting of Shareholders.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 11. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 12. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The holders of MRPS are entitled to a preferred dividend (the Preferred Dividend), with respect to each financial year, when, as and if declared by the general meeting of the Shareholders, out of the funds of the Company which are legally available to that effect, which is equal to an annual rate (based on 360 days per year) equal to 4% of the aggregate of (i) the par value of the MRPS, plus (ii) the amount of the share premium attached to the MRPS (if any).

If any distribution to the Shareholders is determined to be made by the Company's Shareholders' meeting, the Preferred Dividend shall be first distributed to the holders of MRPS, prior to the distribution of any other dividend to the Shareholders.

The Preferred Dividend is cumulative and the Preferred Dividend shall be therefore increased by the amount of the Preferred Dividend which has not been distributed with respect to former financial years.

If any distribution to the Shareholders is determined to be made by the Company's Shareholders' meeting, whether by dividend or share redemption, the Shareholders will be entitled to receive such distributions, when, as, and if made by the Company's Shareholders' meeting out of funds legally available therefore, in accordance with applicable law, in the following manner:

(a) prior to such time as each holder of Ordinary Shares shall have received an IRR of 9% under the Distributions, all the Shareholders shall be entitled to receive all distributions made by the Company pro rata among the Shareholders based on the number of shares held by each Shareholder;

(b) after each Holder of Ordinary Shares shall have received an IRR of 9% under the Distributions, but prior to the time each holder of Ordinary Shares shall have received an IRR of 18% under the Distributions, the Shareholders shall be entitled to receive all distributions made by the Company in the following manner:

(i) 75% of the aggregate amount of any distribution shall be allocated to all the Shareholders pro rata among the Shareholders based on the number of shares held by each Shareholder; and

(ii) 25% of the aggregate amount of any distribution shall be allocated to the holders of MRPS pro rata among the holders of MRPS based on the number of MRPS held by each holder of MRPS;

(c) after each holder of Ordinary Shares shall have received an IRR of 18% under the Distributions, but prior to the time each holder of MRPS shall have received an amount equal to 50% of the aggregate amount of distributions made by the Company to the Shareholders pursuant to clause (b) and to this clause, the Shareholders shall be entitled to receive all distributions made by the Company in the following manner:

(i) 5% of the aggregate amount of any distribution shall be allocated to all the Shareholders pro rata among the Shareholders based on the number of shares held by each Shareholder; and

(ii) 95% of the aggregate amount of any distribution shall be allocated to the holders of MRPS pro rata among the holders of MRPS based on the number of MRPS held by each holder of MRPS;

(d) after each holder of MRPS shall have received an amount equal to 50% of the aggregate amount of distributions made by the Company to the Shareholders pursuant to clauses (b) and (c), the Shareholders shall be entitled to receive all distributions made by the Company in the following manner:

(i) 50% of the aggregate amount of any distribution shall be allocated to all the Shareholders pro rata among the Shareholders based on the number of shares held by each Shareholder; and

(ii) 50% of the aggregate amount of any distribution shall be allocated to the holders of MRPS pro rata among the holders of MRPS based on the number of MRPS held by each holder of MRPS;

it being understood that the overall Distributions may be regulated by any agreement that may be entered into by the Shareholders. For the purposes of allocating distributions to the respective holders of MRPS pursuant to this article 12, the number of MRPS held by the holders of MRPS shall be deemed to remain unchanged, irrespective of the number of MRPS redeemed.

With respect to any distribution to be made pursuant to this article 12, an amount equal to the aggregate amount of, without double counting:

(a) any Incentive Fees (as such term may be defined under any asset management agreement that may be entered into by the Company or any of its subsidiaries) paid by the Company to any asset manager that may be appointed by the Company or any Company subsidiary in connection with the management of real estate held by any such entity; and

(b) any Preferred Dividend distributed to the holders of MRPS in accordance with this article 12,

shall be deducted from the amount of the distribution to be made to the holders of MRPS pursuant to clauses (a) through (d)(ii) above, and the same amount shall be added accordingly to the aggregate amount of the distribution to be made to the holders of Ordinary Shares.

Save for distributions of Preferred Dividend, the holders of MRPS shall receive distributions pursuant to this article 12 only by way of share redemptions. Prior to each distribution, a general meeting of Shareholders of the Company shall be held to approve the MRPS redemption in accordance with this article 12 and to set the number of MRPS, and hence the redemption price per MRPS, to be redeemed through such distribution. With respect to each redemption of MRPS, the number of MRPS to be redeemed shall be set on the basis of the forecast of the overall amount to be distributed to the holders of the MRPS under this article 12 and on the following terms:

(i) all the MRPS shall be redeemed under the overall distributions to be made under article 12; and

(ii) the MRPS shall be redeemed for the same price,

it being understood that in the event that the forecast of the overall amount to be distributed changes, going forward the number of MRPS to be redeemed for each redemption of MRPS and their redemption price shall be amended accordingly subject to the terms hereof.

Title VI.- Dissolution

Art. 13. The Company is not dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a shareholder.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole shareholder or by the general meeting of Shareholders. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities will be distributed to the Shareholders in accordance with the terms of article 12.

Title VII.- Definitions

Art. 14.

Company Loan means (a) any loan to the Company or any Subsidiary made, purchased or guaranteed by a Shareholder or by an Affiliate of a Shareholder and (b) any interest held by a Shareholder or by an Affiliate of a Shareholder in any loan referred to in clause (a).

Deposit means any deposit, pledge or guarantee made by a Shareholder in connection with any Third Party Loan to the Company or any Subsidiary and any accrued interest thereon.

Distributions means the distributions to the Shareholders of net cash flows received by the Company, which include the distributions made in accordance with article 12.

Other Investment means any equity, debt or other interest in or obligation of the Company or any Subsidiary other than Ordinary Shares, preferred equity certificate issued by the Company, MRPS, Company Loans or Deposits.

Person means any present or future natural person or any corporation, association, partnership, joint venture, limited liability, joint stock or other partnership, business trust, trust, organization, business or government or any governmental agency or political subdivision thereof.

IRR means, with respect to any shareholder an internal rate of return of the applicable percentage per annum, compounded monthly, on the Shareholder's Investment and Investment Hedge of such shareholder, commencing on the date of such shareholder's first purchase of equity, extension of credit or deposit of funds constituting a Shareholder Investment, taking into account the timing and amounts of all Distributions from the shareholder or any subsidiary to such shareholder and all contributions to, or investments in, the Company or any subsidiary and all contributions or other payments towards such Shareholder's Investment Hedge. As an illustration, a shareholder has earned an internal rate of return of x percent on a Shareholder Investment of y dollars when the net present value of all cash receipts and payments with respect to the Shareholder Investment, discounted at an interest rate of x percent, is equal to y. For example, the IRR of a Shareholder Investment of USD 100, returning payments of USD.72073/month during months 1 to month 11, and a payment of USD 100.72073 in month 12, is 9% per annum.

Investment Hedge means, with respect to any Shareholder, the greater of (A) an amount equal to 3% of the total value of such Shareholder's Shareholder Investment and (B) the out-of-pocket cost to such Shareholder of purchasing a currency hedging instrument relating to such Shareholder's Shareholder Investment; provided, however, that, for the purposes of this determination, the amount specified in section (i) F of the definition of "Shareholder Investment" shall be excluded."

Shareholder means any shareholder of the Company.

Shareholder Investment means (i) with respect to any Shareholder, the current aggregate sum of all equity investments, loans and guarantees, if any, made by such Shareholder directly in the Company and any Subsidiary, including (A) the total purchase price of all shares in the Company held by such Shareholder, (B) the aggregate outstanding principal amount of any Company Loans made, purchased or guaranteed by such Shareholder, (C) the total purchase price of all preferred equity certificates that may be issued by the Company and/or MRPS held by such Shareholder, (D) the total amount of any outstanding Deposits of such Shareholder, (E) the total amount of Other Investments of such Shareholder and (F) the out-of-pocket cost to such Shareholder of purchasing an Investment Hedge intended to cover expected profits and (ii) with respect to Athos TE S.à r.l., the total amount funded to Athos TE S.à r.l. by its shareholders but not invested in, or contributed or transferred to, the Company or any Subsidiary."

Subsidiary means any Person (other than the Company) of which at least 90% of the equity interests are held, directly or indirectly, by the Company.

Third Party Loan means any loan to the Company or a Subsidiary made any Person which is not a Shareholder, nor which is an Affiliate of a Shareholder or a party to any asset management agreement that may be entered into between HRO International Ltd and the Company.

Title VIII.- General provisions

Art. 15. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these articles of association."

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juin.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) BRPTE, BRPTX et GRP Senc, R.C. B numéro 94 552, une société avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

2) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, un "limited partnership" sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053371, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

3) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, un "limited partnership" sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053329, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

4) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, un "limited partnership" sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 2053334, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

5) BAUPOST VALUE PARTNERS, L.P.- II, un "limited partnership" sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 0308351, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

6) ATHOS GL Ltd, un "limited partnership" sous la loi de l'Etat des BVI, enregistrée sous le numéro 143082, avec siège social à Nerine Trust Company (BVI) Limited, Nerine Chambers, PO Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

7) ATHOS HOLDINGS LLC, une "limited liability company" sous la loi de l'Etat du Delaware, enregistrée sous le numéro 6360183, avec siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, USA,

8) ATHOS TE S.à r.l., R.C. B numéro 136 611, une société avec siège social à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare,

toutes les huit ici représentées par Monsieur Christophe GAMMAL, économiste, demeurant à Luxembourg,

en vertu de huit procurations sous seing privé données à Boston, Massachusetts, Staten Island, NY, USA, Luxembourg et Guernesey, les 19, 20, respectivement 23 juin 2008.

Lesquelles procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante sub 1) est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de "ATHOS LUXEMBOURG S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg B 115 775, ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la dénomination de BRP Lux 3 S.à r.l. suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1255 du 29 juin 2006.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 15 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 789 du 1^{er} avril 2008.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Transfert de parts sociales.

2) Changement de la valeur nominale des parts de EUR 1,25 à EUR 0,01 et augmentation subséquente du nombre des parts de 10.000 à 1.250.000.

3) Création de 3.500 parts sociales préférentielles à rachat obligatoire (MRPS) d'une valeur nominale de EUR 0,01.

4) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 35.- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- à EUR 12.535.- par l'émission de 3.500 parts sociales préférentielles à rachat obligatoire (MRPS) d'une valeur nominale de EUR 0,01.

- Souscription par apport en espèces.

5) Refonte complète des statuts.

6) Divers.

L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Par les présentes BRPTE, BRPTX et GRP Senc, préqualifiée, cède les mille quatre cent vingt-sept (1.427) parts sociales qu'elle détient dans la Société à BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, préqualifiée, au prix de mille sept cent quatre-vingt-trois euros soixante-quinze cents (1.783,75), ce dont quittance.

BRPTE, BRPTX et GRP Senc, préqualifiée, cède les cinq cent soixante-dix (570) parts sociales qu'elle détient dans la Société à BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, préqualifiée, au prix de sept cent douze euros cinquante cents (712,50), ce dont quittance.

BRPTE, BRPTX et GRP Senc, préqualifiée, cède les trois mille cinq cent dix-sept (3.517) parts sociales qu'elle détient dans la Société à BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, préqualifiée, au prix de quatre mille trois cent quatre-vingt-seize euros vingt-cinq cents (4.396,25), ce dont quittance.

BRPTE, BRPTX et GRP Senc, préqualifiée, cède les cinq cent soixante-dix-huit (578) parts sociales qu'elle détient dans la Société à BAUPOST VALUE PARTNERS LP-II, préqualifiée, au prix de sept cent vingt-deux euros cinquante cents (722,50), ce dont quittance.

BRPTE, BRPTX et GRP Senc, préqualifiée, cède les quarante-quatre (44) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ATHOS GL Ltd, préqualifiée, au prix de cinquante-cinq euros (55,-), ce dont quittance.

BRPTE, BRPTX et GRP Senc, préqualifiée, cède les cinquante-six (56) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ATHOS HOLDINGS LLC, préqualifiée, au prix de soixante-dix euros (70,-), ce dont quittance.

BRPTE, BRPTX et GRP Senc, préqualifiée, cède les trois mille huit cent huit (3.808) parts sociales qu'elle détient dans la Société à ATHOS TE S.à r.l., préqualifiée, au prix de quatre mille sept cent soixante euros (4.760,-), ce dont quittance.

Ces cessions ont été effectuées de l'accord de tous les associés et, pour autant que de besoin, acceptées pour la Société par ses gérants.

Suite à ces transferts les parts sont détenues de la manière suivante:

1) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 A-1, préqualifiée, mille quatre cent vingt-sept parts	1.427
2) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 B-1, préqualifiée, cinq cent soixante-dix parts	570
3) BAUPOST LIMITED PARTNERSHIP 1983 C-1, préqualifiée, trois mille cinq cent dix-sept parts	3.517
4) BAUPOST VALUE PARTNERS LP-II, préqualifiée, cinq cent soixante-dix-huit parts	578
5) ATHOS GL Ltd, préqualifiée, quarante-quatre parts	44
6) ATHOS HOLDINGS LLC, préqualifié, cinquante-six parts	56
7) ATHOS TE S.à r.l., préqualifiée, trois mille huit cent huit parts	<u>3.808</u>
Total: dix mille parts	10.000

Deuxième résolution

Les associés changent la valeur nominale des parts de EUR 1,25 à EUR 0,01 et augmentent en conséquence le nombre des parts de 10.000 à 1.250.000.

Troisième résolution

Les associés créent 3.500 parts sociales préférentielles à rachat obligatoire (MRPS) d'une valeur nominale de EUR 0,01.

Quatrième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 35.- pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500.- à EUR 12.535.- par l'émission de 3.500 parts sociales préférentielles à rachat obligatoire (MRPS) d'une valeur nominale de EUR 0,01.

Les 3.500 parts sociales préférentielles à rachat obligatoire (MRPS) ont été souscrites de la manière suivante:

- 1.386 par ATHOS GL Ltd, préqualifiée, et
- 1.764 par ATHOS HOLDINGS LLC, préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente-cinq (35,-) euros est dès à présent à la libre disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les associés décident de procéder à une refonte complète des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

"Titre I^{er} .- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée.

Art. 2. La Société peut:

(i) réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;

(ii) créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties;

(iii) prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions commerciales, financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;

(iv) emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personne ou entité sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "ATHOS LUXEMBOURG S.à r.l."

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent trente cinq euros (EUR 12.535), représenté par un million deux cent cinquante trois mille cinq cents (1.253.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un centième d'euro (EUR 0,01) chacune, et divisé en (i) 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et 3.500 (trois mille cinq cents) parts sociales préférentielles à rachat obligatoire (mandatory redeemable preferred shares, les MRPS) (les MRPS et les Parts Sociales Ordinaires sont ci-après désignées collectivement comme les Parts Sociales, et les titulaires de Parts Sociales Ordinaires et les titulaires de MRPS sont désignés collectivement comme les Associés).

Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'assemblée des Associés, conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés. Elles ne sont cessibles à des non-Associés qu'avec le consentement préalable des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-Associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Dans ce cas, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi) sont applicables, sauf en cas de rachat des MRPS par la Société dans les conditions de l'article 189 de la Loi, le prix de rachat par MRPS devra être égal au montant total de (i) la valeur nominale des MRPS, ajouté (ii) du montant de la prime d'émission (le cas échéant) attachée aux MRPS, ajouté (iii) du Dividende Préférentiel non encore distribué attaché aux MRPS.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 8. La Société a le pouvoir de racheter les MRPS, sur simple option de la Société, seulement dans le cadre des distributions faites conformément à l'article 12, à la condition que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes et de bénéfices à cet effet.

Les rachats de MRPS par la Société s'opèrent en vertu d'une résolution prise par l'assemblée générale des Associés, et les rachats doivent s'effectuer dans le respect des termes et conditions à déterminer par l'assemblée générale des Associés conformément à l'article 12.

De plus, la Société devra racheter toutes les MRPS et les titulaires de MRPS devront vendre à la Société toutes leurs MRPS le 31 décembre 2018 pour un prix de rachat par MRPS égal à la somme (i) de la valeur nominale des MRPS, (ii) du montant de la prime d'émission (le cas échéant) attachée aux MRPS, et (iii) du Dividende Préférentiel non encore distribué attaché aux MRPS, à la condition que la Société a des réserves distribuables et des bénéfices suffisants à cet effet (le Rachat à Terme). Le Rachat à Terme doit être enregistré par une assemblée générale des Associés tenue devant notaire, et les MRPS ainsi rachetées seront ensuite annulées lors de ladite assemblée générale des Associés.

Dans l'hypothèse où la Société n'aurait pas de réserves et bénéfices suffisants pour que le Rachat à Terme s'opère le 31 décembre 2018, le Rachat à Terme devra avoir lieu dès que la Société disposera des réserves et bénéfices distribuables nécessaires.

Titre III.- Gérance

Art. 9. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non, qui peuvent être nommés et révoqués à tout moment "ad nutum" avec ou sans indication de motifs par les Associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent ensemble un conseil de gérance.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis des pouvoirs les plus étendus vis-à-vis des tiers.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des Associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance. Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, Associés ou non.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télécopieur ou télex un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, permettant que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence de la personne à ladite réunion.

Les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des exemplaires multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

Titre IV.- Décisions collectives d'Associés

Art. 10. Les décisions qui dépassent les pouvoirs reconnus au gérant, ou au conseil de gérance, le cas échéant, seront prises à l'assemblée générale des Associés.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 12. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un compte de pertes et profits.

Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital émis mais doit reprendre jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué lorsque, à tout moment et pour n'importe quelle raison, ce fonds a été entamé.

Les titulaires de MRPS bénéficient d'un Dividende Préférentiel (le Dividende Préférentiel), au titre de chaque année sociale à l'occasion de toute distribution de dividendes faite par l'assemblée générale des Associés, sur les fonds légalement disponibles à cet effet, dont le taux annuel (basé sur 360 jours par an) est égal à 4% du montant total de (i) la valeur nominale des MRPS, ajoutée (ii) du montant de la prime d'émission attachée aux MRPS (le cas échéant).

Lorsqu'une distribution aux Associés est réputée faite par l'assemblée des Associés de la Société, le Dividende Préférentiel doit en premier lieu être distribué aux titulaires de MRPS, préalablement à la distribution de tout autre dividende aux Associés.

Le Dividende Préférentiel est cumulatif et le Dividende Préférentiel doit par conséquent être augmenté du montant du Dividende Préférentiel qui n'a pas été distribué au titre des années sociales précédentes.

Si une distribution aux Associés est faite par l'assemblée des Associés, soit par dividende soit par rachat de parts sociales, les Associés sont habilités à recevoir de telles distributions, dans l'hypothèse d'une distribution faite par l'assemblée des Associés sur les fonds légalement disponibles à cet effet, conformément à la loi applicable, de la manière suivante:

(a) préalablement à la période pendant laquelle les titulaires de Parts Sociales Ordinaires doivent recevoir un TRI de 9% au titre des Distributions, tous les Associés doivent recevoir toutes les distributions faites par la Société au prorata du nombre de parts sociales détenues par chaque Associé.

(b) après que chaque titulaire de Parts Sociales Ordinaires a reçu un TRI de 9% au titre des Distributions, mais préalablement à la période pendant laquelle chaque titulaire de Parts Sociales Ordinaires doit recevoir un TRI de 18% au titre des Distributions, les Associés doivent recevoir toutes les distributions faites par la Société de la manière suivante:

(i) 75% du montant total de toute distribution doit être attribué à tous les Associés au prorata du nombre de parts sociales détenues par chaque Associé; et

(ii) 25% du montant total de toute distribution doit être attribué aux titulaires de MRPS au pro rata du nombre de MRPS détenues par chaque titulaire de MRPS;

(c) après que chaque titulaire de Parts Sociales Ordinaires a reçu un TRI de 18% au titre des Distributions, mais préalablement à la période pendant laquelle chaque titulaire de MRPS doit recevoir un montant égal à 50% du montant total des distributions faites par la Société aux Associés conformément à la clause (b) et à la présente clause, les Associés doivent recevoir toutes les distributions faites par la Société de la manière suivante:

(i) 5% du montant total de toute distribution doit être attribué à tous les Associés au pro rata du nombre de parts sociales détenues par chaque Associé; et

(ii) 95% du montant total de toute distribution doit être attribué aux titulaires de MRPS au pro rata du nombre de MRPS détenues par chaque titulaire de MRPS;

(d) après que chaque titulaire de MRPS a reçu un montant égal à 50% du montant total des distributions faites par la Société aux Associés conformément aux clauses (b) et (c), les Associés doivent recevoir toutes les distributions faites par la Société de la manière suivante:

(i) 50% du montant total de toute distribution doit être attribué à tous les Associés au pro rata du nombre de parts sociales détenues par chaque Associé; et

(ii) 50% du montant total de toute distribution doit être attribué aux titulaires de MRPS au pro rata du nombre de MRPS détenues par chaque titulaire de MRPS,

étant entendu que les Distributions globales peuvent être réglementées par un contrat quelconque passé entre Associés. Dans le cadre de l'attribution des distributions aux porteurs respectifs de MRPS conformément au présent article 12, le nombre de MRPS détenues par les titulaires de MRPS doit être considéré comme restant inchangé, indépendamment du nombre de MRPS rachetées.

Au titre de toute distribution faite conformément au présent article 12, un montant égal au montant total de, sans double comptage:

(a) tout Intéressement (tel que défini dans tout contrat de gestion d'actifs pouvant être conclu entre la Société ou l'une de ses filiales) payé par la Société à tout gestionnaire d'actifs nommé par la Société ou par l'une de ses filiales pour la gestion du patrimoine immobilier détenu par cette entité; et

(b) tout Dividende Préférentiel distribué aux porteurs de MRPS conformément au présent article 12,

doit être déduit du montant de la distribution faite aux titulaires de MRPS conformément aux clauses (a) à (d)(ii) ci-dessus, et le même montant doit être ajouté en conséquence au montant total de la distribution destinée aux titulaires de Parts Sociales Ordinaires.

A l'exception des distributions de Dividendes Préférentiels, les titulaires de MRPS ne reçoivent les distributions que sous la forme d'un rachat de parts sociales conformément au présent article 12. Avant chaque distribution, une assemblée générale des Associés doit se tenir afin d'approuver le rachat des MRPS conformément au présent article 12 et fixer le nombre de MRPS, et par conséquent le prix de rachat par MRPS, devant être racheté lors de cette distribution. Au titre de chaque rachat de MRPS, le nombre de MRPS à racheter doit être fixé sur la base d'une évaluation du montant global à distribuer aux titulaires de MRPS conformément au présent article 12, et suivant les conditions ci-dessous:

(i) toutes les MRPS doivent être rachetées à l'occasion des distributions globales prévues par l'article 12; et

(ii) les MRPS doivent être rachetées au même prix,

étant entendu que dans le cas où l'évaluation du montant global à distribuer viendrait à changer, le nombre de MRPS à racheter lors de tout rachat de MRPS ainsi que le prix de rachat devront être révisés en conséquence conformément aux termes ci-dessus.

Titre VI.- Dissolution

Art. 13. La Société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en fonction ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des Associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement des dettes.

L'actif restant après déduction du passif sera distribué aux Associés conformément à l'article 12.

Titre VII.- Définitions

Art. 14.

Associé désigne tout associé de la Société.

Autre Investissement désigne tout titre, créance ou tout autre intérêt ou obligation dans la Société ou Filiale autre que les Parts Sociales Ordinaires, certificats de titres préférentiels émis par la Société, MRPS, Prêts d'Associé ou Dépôts.

Dépôt désigne tout dépôt, nantissement ou garantie donné par un Associé au titre de tout Prêt de Tiers fait à la Société ou Filiale ainsi que tout intérêt y relatif.

Distributions désigne les distributions faites aux Associés des flux nets de trésorerie de la Société, en ce inclus les distributions faites conformément à l'article 12.

Filiale désigne toute Personne (autre que la Société) dont au moins 90% des titres sont détenus, directement ou indirectement, par la Société.

Investissement d'Associé désigne (i) à l'égard de tout Associé, la somme totale actuelle correspondant à tous les investissements sur les titres, les prêts et garanties, le cas échéant, faits par cet Associé directement dans la Société et toute Filiale, en ce inclus (A) le prix d'achat total de toutes les parts sociales de la Société détenues par cet Associé, (B) le montant total principal restant dû au titre des Prêts d'Associés accordés, achetés ou garantis par cet Associé, (C) le prix d'achat total de tout certificat de titres préférentiels pouvant être émis par la Société et/ou les MRPS détenues par cet Associé, (D) le montant total de tous les Dépôts en cours faits par cet Associé, (E) le montant total correspondant aux Autres Investissements de l'Associé et (F) les frais accessoires incombant à cet Associé au titre de l'achat d'un Investissement de Couverture destiné à couvrir les bénéfices prévus et (ii) à l'égard de Athos TE S.à r.l., le montant total des fonds injectés par ses associés dans Athos TE S.à r.l. mais non investi, ou apporté ou cédé à, la Société ou toute Filiale.

Investissement de Couverture désigne, à l'égard de tout Associé, le montant le plus élevé entre (A) un montant égal à 3% de la valeur totale de l'Investissement d'Associé fait par l'Associé et (B) les frais accessoires pour cet Associé lors de l'achat d'un instrument de couverture du risque de change relativement à l'Investissement d'Associé fait par l'Associé; sous réserve toutefois de l'exclusion, aux fins de cette détermination, du montant spécifié dans la section (i) F de la définition de l'Investissement d'Associé".

Personne désigne toute personne physique présente ou future ou toute société, association, partenariat, joint venture, société à responsabilité limitée, société par actions ou autre partenariat, société fiduciaire, fiducie, institution, entité d'affaires ou gouvernement ou toute agence gouvernementale ou ses subdivisions politiques.

Prêt d'Associé désigne (a) tout prêt consenti à la Société ou toute Filiale, acheté ou garanti par un Associé ou par une Société Affiliée d'un Associé et (b) tout intérêt détenu par un Associé ou par une Société Affiliée d'un Associé dans tout prêt tel que désigné par la clause (a).

Prêt de Tiers désigne tout prêt consenti à la Société ou Filiale par toute Personne n'étant ni Associé ni une Société Affiliée d'un Associé ou une partie à tout contrat de gestion d'actifs pouvant être conclu entre HRO International Ltd et la Société.

TRI désigne, à l'égard de tout Associé, un taux de rendement interne du pourcentage applicable par an, cumulé mensuellement, sur l'Investissement d'Associé et l'Investissement de Couverture de l'Associé, à partir de la date à laquelle cet associé a effectué sa première acquisition de titres, extension de crédit ou dépôt des fonds constitutifs d'un Investissement d'Associé, en tenant compte du calendrier et des montants de toutes les Distributions faites par l'Associé ou toute filiale à cet Associé et tous les apports à, ou les investissements dans la Société ou toute filiale et tout apport ou autre paiement concernant l'Investissement d'Associé de Couverture. Ainsi, un Associé a perçu un taux de rendement interne de x pourcent sur un Investissement d'Associé de y dollars lorsque la valeur nette actuelle de tous les avoirs et paiements en numéraire relatifs à l'Investissement d'Associé, escomptée à un taux d'intérêt de x pourcent, est égale à y. Par exemple, le TRI d'un Investissement d'Associé de USD 100, dont les paiements en retour s'élèvent à USD.72073/ mois durant les mois 1 à 11, et un paiement en retour de USD 100.72073 pour le mois 12, est de 9% par an.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Gammal et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2008. LAC/2008/26223. - Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008087218/5770/642.

(080100049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

SFM Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 99.725.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008087102/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06622. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Promoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 76.863.

Le bilan au 31.12.2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008087103/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06633. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Global Payments Acquisition PS1 - Global Payments Direct, Société en nom collectif.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 139.804.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of June.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Global Payments Acquisition PS1 C.V., a company duly incorporated and validly existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, The Netherlands, registered with the Trade Register ("Kammer van KoopHandel") of Amsterdam, The Netherlands, under number 34207004, and

- Global Payments Direct, Inc., a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Georgia, USA, having its registered office at Bldg North Tower, 10 Glenlake Pkwy NE, Atlanta, GA 30328, USA, registered with the Georgia Secretary of State, Division of Corporations, under control number K111389;

both represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, appearing in the capacity of which they act, have requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société en nom collectif (general corporate partnership) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société en nom collectif (general corporate partnership) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Partnership").

Art. 2. Name of the Partnership. The Partnership's name is Global Payments Acquisition PS1 - Global Payments Direct.

Art. 3. Purpose. The Partnership's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Partnership shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Partnership may think fit.

The Partnership may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity which form part of the same group of companies as the Partnership or is affiliated in any way with the Partnership, including companies or entities in which the Partnership has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Partnership may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Partnership is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Partnership is established in the city of Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Munsbach by means of a decision of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a resolution of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of partners taken unanimously.

The Partnership may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Partnership interests

Art. 6. Partnership Capital. The partnership capital is set at EUR 130,000 (one hundred thirty thousand Euro) divided into 130,000 (one hundred thirty thousand) partnership interests with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, fully paid-up.

The partnership capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the general meeting of partners taken unanimously.

Art. 7. Voting Rights. Each partner has an identical voting right notwithstanding the portion of capital held.

Art. 8. Indivisibility of partnership interests. Towards the Partnership, the partnership interests are indivisible and the Partnership will recognize only one owner per partnership interest.

Art. 9. Transfer of partnership interests. Partnership interests are non transferable unless all the partners have unanimously agreed to that transfer.

Art. 10. Redemption of partnership interests. The Partnership may redeem its own shares provided that the Partnership has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the partnership capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Partnership may be managed by one or several managers. Where more than one manager is appointed, the Partnership shall be managed by a board of managers.

No manager needs be partner of the Partnership. The manager(s) shall be appointed by resolution of general meeting of partners taken unanimously, failing which any and all partners shall be deemed to be managers the Partnership. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner as for their appointment.

Managers may be freely removed by resolution of the general meeting of partners, except where the manager is a partner, in which case the removal shall be justified by a fair ground.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and by the Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Partnership shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be partner(s) or manager(s) of the Partnership. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of the managers. Where the Partnership is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or partner of the Partnership and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least two managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Partnership by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Partnership; as a representative of the Partnership he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 15. Liability of the partners. In accordance with article 14 of the Law and under the prerequisite of article 152 of the Law, the partners are jointly and severally liable towards third parties for all and any liabilities of the Partnership.

Title IV - General meetings

Art. 16. General meetings - Proceedings - Vote. General meetings of partners are convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the partners of the Partnership.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each partner at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the partners are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such partner's proxy, which person needs not be partner of the Partnership.

Resolutions of the general meetings of partners are validly taken when adopted by the unanimous affirmative vote of the partners, all present or represented.

Partners resolutions can validly be taken in writing, at the same majority as the one provided for general meetings, provided that each partner receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Partnership starts on June 1 and ends on May 31, with the exception of the first financial year that shall start today and end on May 31, 2009.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the partners.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the general meeting of the partners, represents the net profit of the Partnership.

The net profit shall be allocated by a resolution of the general meeting of partners taken unanimously resolving to distribute it proportionally to the partnership interests they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim distribution. Notwithstanding the above provision, the board of managers or the sole manager, as the case may be, may decide to proceed to interim distributions before the end of the current financial year.

Art. 21. Audit. Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Partnership shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (*réviseurs d'entreprises*) appointed by the general meeting of partners. The general meeting of partners may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Partnership shall be unanimously resolved by the general meeting of partners.

The Partnership shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any partner.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Partnership will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of partners by a resolution taken unanimously, which shall determine his/their powers and remuneration.

At the time of closing of the liquidation, the assets of the Partnership will be allocated to the partners proportionally to the partnership interests they hold.

Subscription - Payment

All the 130,000 (one hundred thirty thousand) partnership interests representing the entire capital of the Partnership, have been entirely subscribed as follows:

- 117,000 partnership interests representing 90% of the Partnership capital subscribed by Global Payments Acquisition PS1 C.V. named above, by payment in cash of an amount of EUR 117,000; and
- 13,000 partnership interests representing 10% of the Partnership capital subscribed by Global Payments Direct, Inc. named above, by payment in cash of an amount of EUR 13,000.

Therefore the total amount of EUR 130,000 is as now at the disposal of the Partnership, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Partnership or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,800.- (two thousand eight hundred euro).

Resolutions of the partners

Immediately after the incorporation of the Partnership, the partners representing the entirety of the partnership capital passed the following resolutions:

- 1) - Global Payments Acquisition PS1 C.V. having its registered office at Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, The Netherlands, and
 - Global Payments Direct, Inc., having its registered office at Bldg North Tower, 10 Glenlake Pkwy NE, Atlanta, GA 30328, United States of America;
 are each appointed as manager for an undetermined duration;
- 2) The registered office of the Partnership shall be established at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the powers of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- Global Payments Acquisition PS1 C.V., société de droit Néerlandais, ayant son siège social à Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés ("Kammer van KoopHandel") d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34207004, et

- Global Payments Direct, Inc., société de droit the Américain (Georgia - USA), ayant son siège social au Bldg North Tower, 10 Glenlake Pkwy NE, Atlanta, GA 30328, USA, et immatriculée auprès du "Georgia Secretary of State - Division of Corporations", sous le numéro K111389;

chacune d'elles ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous-seing privé.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesdites parties comparantes, agissant es qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les " Statuts ") d'une société en nom collectif qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} . - Forme - Raison sociale - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société en nom collectif régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Raison Sociale. La raison sociale de la Société est Global Payments Acquisition PS1 - Global Payments Direct.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, acquérir, et prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Munsbach, Grand - Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Munsbach par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par résolution du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand - Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts d'intérêts

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 130.000 EUR (cent trente mille Euros), divisé en 130.000 (cent trente mille) parts d'intérêts d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité.

Art. 7. Droits de vote. Chaque associé a un droit de vote identique quelque soit la participation détenue.

Art. 8. Indivisibilité des parts d'intérêts. A l'égard de la Société, les parts d'intérêts sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part d'intérêt.

Art. 9. Transfert des parts d'intérêts. Les parts d'intérêts sont intransférables sauf approbation unanime des associés.

Art. 10. Rachat des parts d'intérêts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité, à défaut les associés seront réputés être gérants de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière que pour leur nomination.

Les gérants peuvent être révoqués librement par résolution de l'assemblée générale des associés, à l'exception des gérants-associés dont la révocation doit être fondée sur de justes motifs.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi") ou les Statuts à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de l'un quelconque de ses gérants.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand-Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins deux gérants sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote de la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous réunis constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant, agissant en cette qualité, ne contracte d'obligation personnelle pour les engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que représentant de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Responsabilité des associés. Conformément à l'article 14 de la Loi et au pré-requis de l'article 152 de la Loi, les associés sont indéfiniment et solidairement responsables à l'égard des tiers de l'ensemble des dettes de la Société.

Titre IV - Assemblées générales

Art. 16. Assemblées générales - Procédure - Vote. Les assemblées générales d'associés sont convoquées par le gérant unique ou par le conseil de gérance, le cas échéant, à défaut, elles sont convoquées par les associés de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote unanime de tous les associés présents ou représentés.

Les résolutions des associés peuvent être valablement prises par écrit à la même majorité que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu préalablement à son vote écrit et par écrit par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juin et se termine le 31 mai, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 31 mai 2009.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis aux associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Le bénéfice net est affecté par résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité et décidant de son report à nouveau, de son allocation à une réserve distribuable ou de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts d'intérêts qu'ils détiennent.

Art. 20. Distributions intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de procéder à une ou à des distribution(s) intérimaire(s) avant la clôture de l'exercice social en cours.

Art. 21. Audit. Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont remplies, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société ne peut être décidée que par une résolution de l'assemblée générale des associés prise à l'unanimité.

La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des associés par une résolution prise à l'unanimité, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement au nombre de parts d'intérêts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 130.000 (cent trente mille) parts d'intérêts représentant l'intégralité du capital social de la Société, a été entièrement souscrite comme suit:

- 117.000 parts d'intérêts représentant 90% du capital social de la Société ont été souscrites par Global Payments Acquisition PS1 C.V., prénommée, par paiement en numéraire d'un montant de 117.000 EUR; et
- 13.000 parts d'intérêts représentant 10% du capital social de la Société ont été souscrites par Global Payments Direct, Inc., prénommée, par paiement en numéraire d'un montant de 13.000 EUR.

Le montant de 130.000 EUR est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 2.800.- (deux mille huit cents euros).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés, représentant la totalité du capital social souscrit ont pris les résolutions suivantes:

- 1) - Global Payments Acquisition PS1 C.V. ayant son siège social à Locatellikade 1, 1076 AZ, Amsterdam, Pays-Bas; et
- Global Payments Direct, Inc., ayant son siège social à Bldg North Tower, 10 Glenlake Pkwy NE, Atlanta, GA 30328, Etats-Unis d'Amérique;
sont chacun nommés gérants pour une période indéterminée;
- 2) Le siège social de la Société est établi au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2008. Relation: LAC/2008/25878. - Reçu six cent cinquante euros (0,50% = 650.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008087176/242/342.

(080099916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Promoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 76.863.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008087104/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06636. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Promoinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 76.863.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008087105/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR06641. - Reçu 34,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

TN Espo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 139.360.

L'an deux mille huit, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- Monsieur Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "TN ESPO S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 mai 2008, en voie de dépôt au Registre de Commerce et de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 27 mai 2008,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente-un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions Actions Privilégiées de Catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 1.000.000 (un million euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions, divisées en 20.000 (vingt mille) Actions Privilégiées de Catégorie A et 80.000 (quatre vingt mille) Actions Ordinaires de Catégorie B, ayant toutes une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 4 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 19 mai 2013, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le Conseil est également autorisé à émettre des CBs ou des instruments ou obligations assimilés conférant des droits de souscription ou à émettre des instruments financiers de dette convertibles en actions dans les conditions qui seront fixées par le Conseil.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3) Que dans sa réunion du 27 mai 2008, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 405.000 (quatre cent cinq mille Euros),

pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000 (trente-et-un mille Euros) à EUR 436.000 (quatre cent trente-six mille Euros),

par la création de 40.500 (quarante mille cinq cents) actions nouvelles ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par un nouvel actionnaire de la société, savoir la société de droit suisse dénommée "Crédit Agricole (Suisse) S.A.", avec siège social à CH-Zürich,

laquelle a souscrit à toutes les 40.500 (quarante mille cinq cents) nouvelles actions ordinaires de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euros) chacune, moyennant une contribution en espèces totale de EUR 405.000 (quatre cent cinq mille Euros),

le conseil d'administration constate que les actionnaires actuels ont renoncé par écrit à souscrire à la prédite augmentation de capital, lesquelles renoncations resteront annexées aux présentes,

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces d'un montant de EUR 405.000 (quatre cent cinq mille Euros), lequel montant se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 436.000 (quatre cent trente-six mille Euros), de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 436.000 (quatre cent trente-six mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) Actions Privilégiées de Catégorie A ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libérées, et par 40.500 (quarante mille cinq cents) Actions Ordinaires de catégorie B, ayant une valeur nominale de € 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 3.600,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 5 juin 2008. LAC/2008/22781. — Reçu deux mille vingt-cinq Euros (EUR 2.025.-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008087230/208/84.

(080099911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Polcevera S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 4.174.986,76.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 57.595.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 22 mai 2008 de la société Polcevera S.A que les actionnaires ont pris la décision suivante:

1. La durée du mandat du Commissaire aux Comptes Moore Stephens S. à r.l. est prolongée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POLCEVERA S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008087044/683/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02610. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Irisbus Bénélux, Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, rue de la Poudrerie.
R.C.S. Luxembourg B 79.706.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087107/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02178. - Reçu 46,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

M.D.S., Michaël DORY STATION Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 77.136.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087108/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02174. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Schmitzmiller S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8190 Kopstal, 67, rue Schmitz.
R.C.S. Luxembourg B 110.952.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008087109/780/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02176. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Everest (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 115.494.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juin 2008

- Est nommée gérant de la société pour une période indéterminée Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Olivier Jarny.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Pour le conseil de gérance

Signature

Référence de publication: 2008087040/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01472. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Europplan Leasing SPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 122.214.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.
- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008087041/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01469. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

BPA International Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 83.079.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 4 juin 2008

Il est décidé:

- de réélire Messieurs Juan Pablo Miquel PRATS résidant professionnellement à 119, av. Carlemany, Escaldes-Engordany, Andorre, Santiago DE ROSSELLO PIERA résidant professionnellement à 119, av. Carlemany, Escaldes-Engordany, Andorre, Xavier MAYOL GONZALEZ résidant professionnellement à 119, av. Carlemany, Escaldes-Engordany, Andorre en tant qu'Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.
- De réélire DELOITTE S.A. en tant que Réviseur d'Entreprises Agrée pour un nouveau mandat d'un an.

Extrait certifié conforme

Pour BPA INTERNATIONAL SELECTION FUND S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008087051/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08261. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Focus Poland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 116.327.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.
- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008087039/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01473. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

CORSAIR (Luxembourg) N°11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 90.447.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juin 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.
- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012

Luxembourg, le 17 juin 2008.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2008087042/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01465. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

BPA Advisory Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.078.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 4 juin 2008 à Luxembourg

Il est décidé:

- de réélire Messieurs Juan Pablo MIQUEL PRATS résidant professionnellement à 119 Av. Carlemany, Escaldes-Engordany, Andorre, Xavier MAYOL GONZALEZ résidant professionnellement à 119 Av Carlemany, Escaldes-Engordany, Andorre et Santiago DE ROSSELLO PIERA résidant professionnellement à 119 Av. Carlemany, Escaldes-Engordany, Andorre en qualité d'Administrateur pour un nouveau mandat d'un an.
- de réélire DELOITTE S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour un nouveau mandat d'un an.

Extrait certifié conforme

Pour BPA ADVISORY COMPANY S.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008087050/526/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08260. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Avon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.690.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2008

- Est nommée gérant de la société pour une période indéterminée Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Olivier Jarny.

Luxembourg, le 20 juin 2008.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2008087036/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01482. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Elgin Credit Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 106.440.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2008

- Est nommée administrateur de la société Mme Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du administrateur démissionnaire M. Olivier Jarny.
- Le mandat de nouveau administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2013 statuant sur les comptes annuels de 2012

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2008087037/1463/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01479. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Alpa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 112.547.

—
Constituée par acte passé par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 2005, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 467 du 3 mars 2006, modifiée suivant acte passé par-devant le même notaire, en date du 8 juin 2006 publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C no. 1666 du 2 septembre 2006.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2008

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la société Alpa S.A., tenue au siège social en date du 27 juin 2008, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Changement du siège social de L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon vers L-2561 Luxembourg, 43, rue de Strasbourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Alpa S.A.

Signature

Référence de publication: 2008087067/6449/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02893. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

UPG Holdings II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 139.802.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of June.

Before the undersigned Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

UPG Holdings I S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company), duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6 C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register);

Here represented by Ms. Annick Braquet, residing professionally at Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I. Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is UPG Holdings II.

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity which form part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Munsbach by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 130,000 (one hundred thirty thousand euros) divided into 130,000 (one hundred thirty thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III. Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law") or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or by alternate at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or by two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or by two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV. Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority

vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of December or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V. Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on July 1 and ends on June 30, with the exception of the first financial year that shall start today and end on June 30, 2009.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Subscription - Payment

All the 130,000 (one hundred thirty thousand) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by UPG Holdings I S.à r.l., named above, and fully paid up in cash, therefore the total amount of EUR 130,000 (one hundred thirty thousand euros) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,800.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) - Lisa R. Carstarphen, born on July 27, 1965 in Charlotte, North Carolina, United States of America, residing professionally at 3633 Flamingo Road, Miramar, Florida 33027, United States of America; and

- Ivan R. Habibe, born on January 20, 1967 in Oranjestad, Aruba, residing professionally at 3633 Flamingo Road, Miramar, Florida 33027, United States of America;

are each appointed as type A manager for an undetermined duration;

- Hermann-Günter Schommarz, born on November 20, 1970 in Amersfoort, South Africa, residing professionally at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg;

is appointed as type B manager for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 6 C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand - Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juin.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg,

A comparu:

UPG Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6 C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

Ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand - Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La dite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La dite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les "Statuts") d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la "Société").

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est UPG Holdings II.

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Munsbach, Grand - Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Munsbach par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand - Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand - Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à EUR 130.000 (cent trente mille euros), divisé en 130.000 (cent trente mille) parts sociales ayant une valeur nominale d'EUR 1 (un euro) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la Loi.

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III. Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi") ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand - Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié initié depuis le Grand - Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents en personne ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote favorable de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux étant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de décembre ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V. Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin, à l'exception du premier exercice qui commence ce jour et se terminera le 30 juin 2009.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés

proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance composé de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations. Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 130.000 (cent trente mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par UPG Holdings I S.à r.l., prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de EUR 130.000 (cent trente mille euros) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 2.800.-

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) - Lisa R. Carstarphen, né le 27 juillet 1965 à Charlotte, Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 3633 Flamingo Road, Miramar, Florida 33207, Etats-Unis d'Amérique; et

- Ivan R. Habibe, né le 20 janvier 1967 à Oranjestad, Aruba, résidant professionnellement au 3633 Flamingo Road, Miramar, Florida 33207, Etats-Unis d'Amérique;

sont chacun nommés gérants de type A pour une période indéterminée.

- Hermann-Günter Schommarz, né le 20 novembre 1970 à Amersfoort, Afrique du Sud, résidant professionnellement au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg;

est nommé gérant de Type B pour une période indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi 6 C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand - Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2008. Relation: LAC/2008/25881. — Reçu six cent cinquante euros (0,50% = 650.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008087161/242/412.

(080099852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Blue Eagle CDO I, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 77.698.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle de la Société qui s'est tenue au siège, le 27 juin 2008, que:

Monsieur Robert Jan Schol, né le 1^{er} août 2008 à Delft en Hollande, ayant son adresse professionnelle au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été renommé administrateur de la Société avec effet immédiat au 27 juin 2008 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 27 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme
TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008087002/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02052. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Skipness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.604.

—
L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "SKIPNESS S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 07 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1462 en date du 09 octobre 2002, page 70146. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88 604. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'à la réception du présent procès-verbal.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société;

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

" **Art. 2. premier alinéa.** Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, M. KRIEGER, N. LAZZARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juin 2008, Relation: EAC/2008/8326. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 08 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008087315/239/54.

(080100203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Ashton Minor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.845.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 8 juin 2008

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Mme Gillian O'Dowd, à la fonction de gérant à partir du 4 Juin 2008.

- De nommer M. Charles Coyle, né le 17 Août 1973 à Dublin, Ireland, demeurant au 60 Avenue Offington, Sutton, Dublin 13, à la fonction de gérant à partir du 4 Juin 2008 pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Juin 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008085187/5564/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09908. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

DMT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 133.793.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés réunie au siège social à Luxembourg, le 10 juin 2008 à 10h00

- Les démissions de Messieurs Marc AMBROISIEN et Reinald LOUTSCH, et Madame Elise LETHUILLIER, de leurs mandats de Gérants sont acceptées.

- Nomination pour une durée illimitée, en tant que Gérant unique, en remplacement des Gérants démissionnaires, de Monsieur Aimé DUMARTIN demeurant 10, rue du Maréchal Foch L-1527 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008085188/817/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080097295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Atlas Investment Company 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 129.808.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 mai 2008 que:

Alain Delobbe, né le 2 mars 1971 à Dinant, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, a été nommé Administrateur de la Société pour une période expirant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013;

Elke Dosch, née le 31 janvier 1959 à Stuttgart-Degerloch, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, a démissionné de son poste d'Administrateur de la Société avec effet au 23 mai 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Atlas Investment Company 1 S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2008086953/4287/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

G.O. IB - Luxembourg Three S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 107.549.

Le bilan au 31 Décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008086406/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01222. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2008.

Fi Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 29.479.

Le bilan au 31 DÉCEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008086536/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03497. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Industrielle de Réassurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 28.689.

Le bilan au 31 DÉCEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008086537/4685/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03502. - Reçu 42,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Interinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 29.622.

Extrait du procès-verbal des résolutions du conseil d'administration avec effet au 1^{er} juillet 2007

Der mit dem Ausscheiden von Herrn Karl-Heinz BRUNE zum 30. Juni 2007 frei werdende Sitz im Verwaltungsrat wird von Herrn Reinhard EGERT, geboren am 20. September 1949 in D-Offenbach, beruflich wohnhaft in L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faiencerie, besetzt werden - der Verwaltungsrat ernennt letzteren vorübergehend bis zu seiner Bestätigung durch die Hauptversammlung der Aktionäre im Jahr 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Interinvest S.A.

Alain FEIS

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008086802/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02828. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Sniktaw S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6440 Echternach, 30, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 106.514.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086545/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07043. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Anadolu Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 102.655.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086546/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07041. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

e-technologies SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1738 Luxembourg, 17, rue Luc Housse.
R.C.S. Luxembourg B 82.862.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086548/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07038. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Berlys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 55.428.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 juin 2008

Acceptation de la démission de Madame Rachel BACKES en tant que Gérant de Catégorie B.

Acceptation de la nomination de Madame Nadine LAMBALLAIS, adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouveau Gérant de Catégorie B, en remplacement de Madame Rachel BACKES, démissionnaire.

Pour la société

BERLYS S.à.r.l.

CREDIT AGRICOLE Luxembourg CONSEIL S.A.

3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008086975/1023/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR08960. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Grands Crus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 99.443.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086550/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07028. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Axxor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 102.361.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 04/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086551/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07064. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Navilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 51.688.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 juillet 2008

Est nommé administrateur et administrateur délégué en remplacement de Monsieur Jean-Pierre VERNIER, administrateur et administrateur délégué démissionnaire:

- Monsieur Renaud FLORENT, directeur de société, demeurant 26, rue de l'Athénée, CH- 1200 Genève Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Madame Dominique JONES, administrateur de société, demeurant professionnellement au 2a, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg est également nommé administrateur délégué. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008086570/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03335. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Monteria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 63.952.

—
L'an deux mille huit, le seize juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "MONTERIA S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 02 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 477 du 30 juin 1998, page 22891. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 63 952. Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire WAGNER, en date du 30 novembre 2001, lesquelles modifications furent publiés au Mémorial, le 21 mai 2002, sous le numéro 765 et page 36704.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Catherine DE WAELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie LAZZARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article premier des statuts de la Société;

- Modification de l'article neuf (9) des statuts de la Société.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article PREMIER des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MONTERIA S.A.". Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg."

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE, en conséquence dudit transfert de siège, de modifier l'article NEUF (9) des statuts de la Société quant à l'endroit de la tenue de l'assemblée générale annuelle, de sorte que l'article NEUF (9) se lise désormais comme suit:

" **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, Luxembourg au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. DE WAELE, M. KRIEGER, N. LAZZARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 juin 2008, Relation: EAC/2008/8325. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008087316/239/64.

(080100177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Quinlan Private Shrewsbury Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 134.180.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire datée du 26 mai 2008, les actionnaires ont pris la décision de nommer Annie Frénot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur B, avec effet immédiat et pour une période de 6 ans jusqu'au 25 mai 2014.

La nouvelle adresse professionnelle de Ronan O'DONOGHUE, administrateur A, est la suivante: 8, Raglan Road, Dublin 4, Ballsbridge, Irlande.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008086572/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06092. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 8.835.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 19 mai 2008

1. L'assemblée générale de la Société a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008:

- Robert af JOCHNICK, demeurant à Grandbacken 4, S-183 51 Taby (Suède),
- Jonas af JOCHNICK, demeurant au 14, avenue de la Réserve, B-1640, Rhode Saint Genèse (Belgique),
- Christian SALOMON, demeurant à Birger Jarlsгатan 2, S-114 34, Stockholm (Suède),

- Helle KRUSE NIELSEN, demeurant au 38 Dreyersvej, DK-2960 Rungsted Kyst (Danemark),
- Lennart BJORK, demeurant à Hersbyvagen 34, S-18142, Lidingo (Suède),
- Magnus BRANNSTROM, demeurant à Tamanskaya Ulitsa (Dom 5), RUS-123103, Moscou (Russie),
- Marie EHRLING, demeurant à Birger Jarlsgatan 69, S-113 56, Stockholm (Suède),
- Lilian FOSSUM, demeurant à Saturnusringen 18, S-118 63, Lidingo (Suède),
- Alexander af JOCHNICK, demeurant à Floragatan 17, S-114, 31 Stockholm (Suède).

2. L'assemblée générale de la Société a décidé de reconduire Robert af JOCHNICK dans ses fonctions de Président du conseil d'administration de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008.

3. L'assemblée générale de la Société a décidé de reconduire KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103590, dans ses fonctions de réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la Société devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008086577/5022/31.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03664. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

KC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 498.186,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.906.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 1^{er} juin 2008 que la personne suivante a démissionné avec effet au 18 juin 2008 de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la société:

M. Jaafar Isa Abdulla Husain, né le 5 décembre 1975 à Sitra, Royaume du Bahrain, demeurant professionnellement à Building 2431, Block 248, Road 2831, Seif District, Manama, Royaume du Bahrain.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée Gérant de Catégorie A de la Société avec effet au 18 juin 2008 pour une durée indéterminée:

M. Prateek Sharma, né le 26 janvier 1972 à Mhow (MP) en Inde, résidant professionnellement à Building 2431, Block 248, Road 2831, Seif District, 18373, Manama, Royaume de Bahrain

Il en résulte que le Conseil de Gérance est composé comme suit à compter du 18 juin 2008:

Gérants de catégorie A:

M. Abdulla Saleh Ali Abdulla Janahi

M. Prateek Sharma

Gérants de catégorie B:

M. Alain Heinz

M. Charles Meyer

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1738 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008086579/4170/32.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00789. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Nordic Cable Inv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.608.

—
Extrait modificatif

Lors de la publication déposée le 2 octobre 2007 portant le numéro LO70132985.05, la précision que CEP II Participations Sàrl SICAR et The Carlyle Group (Luxembourg) Sàrl sont Gérants de Catégorie B a été omise.

Le Conseil de Gérance est composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- Monsieur John D. Woodworth
- Monsieur Sinisa Krnic

Gérants de Catégorie B:

- CEP II Participations Sàrl, SICAR, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- The Carlyle Group (Luxembourg) Sàrl, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Gérants de Catégorie C:

- Monsieur Marcel Stephany
- Monsieur Luc Sunnen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736, Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008086582/4170/29.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00792. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Etimine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck II, route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 21.179.

—
Extrait de la résolution unique de l'assemblée générale du 13.07.2007

Par résolution unique en date du 13.07.2007, l'assemblée générale des actionnaires a accepté la démission de M. Hamdi Yildirim comme administrateur, représentant les actions de la classe B avec effet au 08 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 03 juillet 2008.

Bayram ANKARALI

General Manager

Référence de publication: 2008086580/3065/16.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2008, réf. LSO-CS03673. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

CZAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 4-6, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 139.783.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

ONT COMPARU:

- 1.- Monsieur Jean Michel COLLIGNON, directeur, demeurant à L-1638 Senningerberg, 4-6, rue du Golf.
- 2.- Madame Marion DÖLLE, professeur, épouse de Monsieur Patrick COLLIGNON, demeurant à L-8388 Koerich, 1, rue de Steinfort.

Lesquels comparants ont déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et les propriétaires de parts qui pourront l'être dans la suite, une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat et la vente de produits informatiques et de communication ainsi que les services d'électronicien en communication et en informatique.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de «CZAM S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'un consentement des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Jean Michel COLLIGNON, directeur, demeurant à L-1638 Senningerberg, 4-6, rue du Golf, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Marion DÖLLE, professeur, épouse de Monsieur Patrick COLLIGNON, demeurant à L-8388 Koerich, 1, rue de Steinfort, cinquante parts sociales	50
TOTAL: CENT parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, à condition qu'ils rentrent dans l'objet social.

En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoirs des différents gérants.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-trois des lois sur les sociétés (loi du dix-huit septembre mil neuf cent trente-trois) se trouvent remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cents Euros (€ 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes.

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick COLLIGNON, gérant de société, demeurant à L-8388 Koerich, 1, rue de Steinfort.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- Le siège social de la société est établi à L-1638 Senningerberg, 4-6, rue du Golf.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. M. COLLIGNON, M. DÖLLE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 juin 2008. Relation: ECH/2008/861. - Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500.- à 0,5% = €62,50.

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 04 juillet 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008086695/201/102.

(080099491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

HARBOR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.556.275,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.295.

In the year two thousand and eight, on the twelfth day of June.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-Sur-Alzette.

There appear:

LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle,

L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 105.544, and

TST HTC Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 103.733,

here represented by Miss Suzana Fuia, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of two (2) proxies established on May 13th, 2008.

The said proxies, initialled ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of "HARBOR Holdings S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 105.295, having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on December 17th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 371, dated April 23rd, 2005, and whose bylaws have been lastly amended by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary pre-named, on August 6th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2178 dated October 3rd, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at two million five hundred fifty-six thousand two hundred and seventy-five Euro (€ 2,556,275.-) represented by one hundred two thousand two hundred and fifty-one (102,251) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each.

III. The shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg to 2, avenue Charles de Gaulle, Building C, 1st floor, L-1653 Luxembourg.

IV. Pursuant to the above transfer of registered office, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand Euro (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douze juin.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette.

Ont comparu:

LBREP II HARBOR HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.544, et

TST HTC Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103.733,

ici représentées par Mademoiselle Suzana Fuia, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de deux (2) procurations données le 13 mai 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps. Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés de "HARBOR Holdings S.à r.l." une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises (la «Société»), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 105.295 et ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, constituée par un acte reçu par

Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 371, en date du 23 avril 2005, et dont les statuts ont été en dernier lieu modifiés par un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire prénommé, en date du 6 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2178 du 3 octobre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à deux million cinq cent cinquante six mille deux cent soixante quinze Euros (€ 2,556,275.-) divisé en cent deux mille deux cent cinquante et une (102,251) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25.-) chacune.

III. Les associés décident de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, avenue Charles de Gaulle, bâtiment C, 1^{er} étage, L-1653 Luxembourg.

IV. Suite au transfert du siège social ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille Euros (€ 1,000.-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: S. Fuia, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 16 JUIN 2008. Relation: EAC/2008/8018. - Reçu douze euros 12€.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 1^{er} juillet 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008086946/219/98.

(080099073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Baek-Immo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.279.

Suite à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2008, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'Baek-Immo Sicav' ont pris les résolutions suivantes:

1. Le Conseil d'Administration de la société d'investissement à capital variable 'Baek-Immo SICAV est composé comme suit, jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2009:

Mr. Michael Chidiac

Mr. Michael Lipnik

Mr. Jean-Pierre Staelens

2. Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l en tant que réviseur d'entreprise de la société 'Baek-Immo SICAV a été renouvelé jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire de 2009.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008086818/801/21.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03420. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Marine Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.905.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8/07/2008.

Pour Marine Trade Sa

Luxembourg International Consulting S.A.

Signature

Référence de publication: 2008086798/536/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00388. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

IMMOBILIERE 2007, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 32, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 22.103.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 1992

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenue au siège social en date du 5 mai 1992 que:

Monsieur le président informe l'Assemblée que Monsieur Edouard LEGILLE, demeurant à Luxembourg, a démissionné, avec effet le 5 mai 1992, de ses postes de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur. L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission de Monsieur Edouard LEGILLE de ses postes de président du Conseil d'Administration et d'administrateur avec effet à la date d'aujourd'hui.

Luxembourg, le 11 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2008086991/3788/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09747. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

**Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Insinger de Beaufort (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 62.234.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 25 juin 2008:

1. Les mandats des administrateurs sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en date du 4 août 2008, à savoir:

Monsieur John Mills, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg;

Monsieur Christian Tailleux, 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

Monsieur Hermanus Roelof Wiliem Troskie, 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

2. Le mandat du réviseur d'entreprises Audit & Compliance S.à r.l., 65, rue des Romains, L-8041 Luxembourg, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en date du 4 août 2008.

Luxembourg, le 25 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008086819/1012/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03480. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080099432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

Adon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 37.175.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 20 mai 2005

Lors de l'assemblée générale tenue au siège social de la société le 20 mai 2005, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité

1. reconduction du mandat des administrateurs pour une période venant à échéance à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2005.

2. reconduction du mandat de Maître Fernand ENTRINGER, demeurant 34A, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, dans ses fonctions de mandataire du conseil d'Administration auprès des banques et administrations.

3. reconduction du mandat comme Commissaire aux comptes de la Fiduciaire GLACIS sàrl pour une période venant à échéance à l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2005.

Luxembourg le 30 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Le mandataire de la société

Référence de publication: 2008086915/262/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2008, réf. LSO-CS02358. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080099578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.

AI Sub Silver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.771.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juin 2008

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Seiji Amino décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 29 août 2007.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Francesco Moglia, employé privé, né le 27 mai 1968 à Rome (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Seiji Amino, employé privé, né le 1^{er} juin 1963 à Kobe (Hyogo), Japon, demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Luca Checchinato, employé privé, né le 6 décembre 1960 à San Bellino (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

KPMG Audit, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008086972/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02784. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080098966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2008.